

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

N°006

<b>OBJET :</b>		<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL</b>	
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Marlène ARCIZET Première adjointe.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,  
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT** : M. BARTHÈS.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2025, après avoir entendu le rapport de Monsieur Alexandre DUMONT, adjoint aux finances ;

Madame Marlène ARCIZET, première adjointe au Maire ayant été désignée pour présider la séance pour l'adoption du compte administratif ;

Monsieur Christophe BARTHES, Maire, s'étant retiré de la salle ;

- donne acte de la présentation jointe du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La Directrice Générale des Services

Mme Romani



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reporté		500.000,00	1.142.694,23		642.694,23	
Opérations de l'exercice	71.886.363,99	76.749.947,60	29.232.396,78	29.771.081,70	101.118.760,77	106.521.029,30
<b>TOTAUX</b>	<b>71.886.363,99</b>	<b>77.249.947,60</b>	<b>30.375.091,01</b>	<b>29.771.081,70</b>	<b>101.761.455,00</b>	<b>106.521.029,30</b>
Résultats de Clôture		5.363.583,61	604.009,31			4.759.574,30
Restes à réaliser	0,00	0,00	2.908.122,04	3.758.966,02	2.908.122,04	3.758.966,02
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>71.886.363,99</b>	<b>77.249.947,60</b>	<b>33.283.213,05</b>	<b>33.530.047,72</b>	<b>104.669.577,04</b>	<b>110.279.995,32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>5.363.583,61</b>		<b>246.834,67</b>		<b>5.610.418,28</b>

- constate la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 77.249.947,60 €, en retrait de 1,86 % par rapport à 2024. Les recettes réelles hors résultat reporté, hors produits de cessions évoluent de + 1,14 % :

	2024	2025
Recettes	78.711.975,40	77.249.947,60
Opérations d'ordre	221.507,83	213.282,58
Résultat reporté	2.170.000,00	500.000,00
Produits de cessions	716.633,00	73.550,00
<b>Recettes réelles hors résultat, hors cessions</b>	<b>75.603.834,57</b>	<b>76.463.115,02</b>

Le produit fiscal élargi (contributions directes et reversements de fiscalité de l'Agglo) se contracte de 542.350 €, soit - 1,04% :

	2024	2025
Contributions directes	32.121.412,00	31.410.271,00
Attribution de compensation	19.146.206,70	19.344.367,70
FPIC	668.479,00	639.109,00
<b>Produit fiscal élargi</b>	<b>51.936.097,70</b>	<b>51.393.747,70</b>

La Directrice Générale des Services

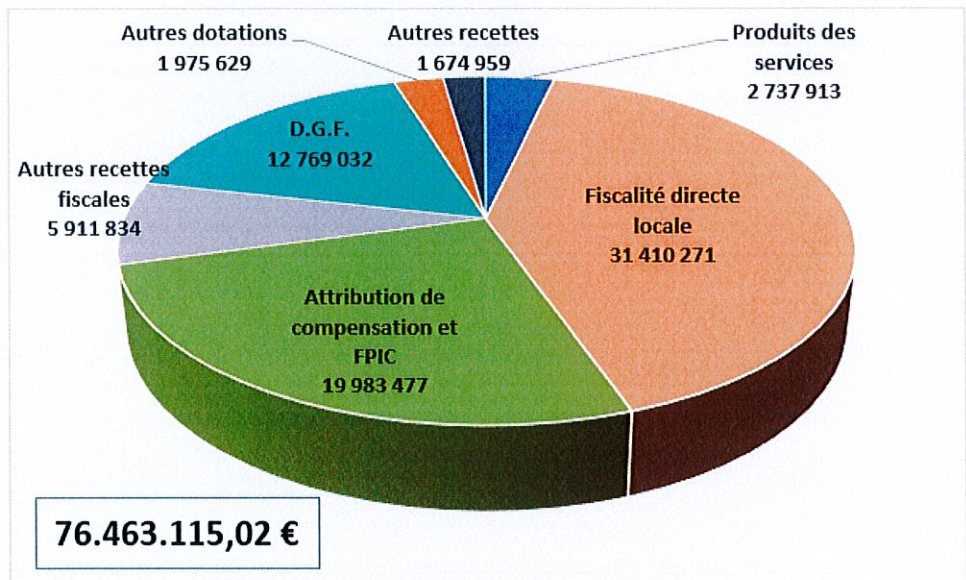
Julie Romani



Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation) évoluent de 335.994 €, soit + 2,70% :

	2024	2025
Dotation forfaitaire	5.668.838,00	5.702.065,00
Dotation de solidarité urbaine	5.529.216,00	5.794.813,00
Dotation nationale de péréquation	1.234.984,00	1.272.154,00
<b>D.G.F.</b>	<b>12.433.038,00</b>	<b>12.769.032,00</b>

Décomposition des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, hors cessions, par chapitre :

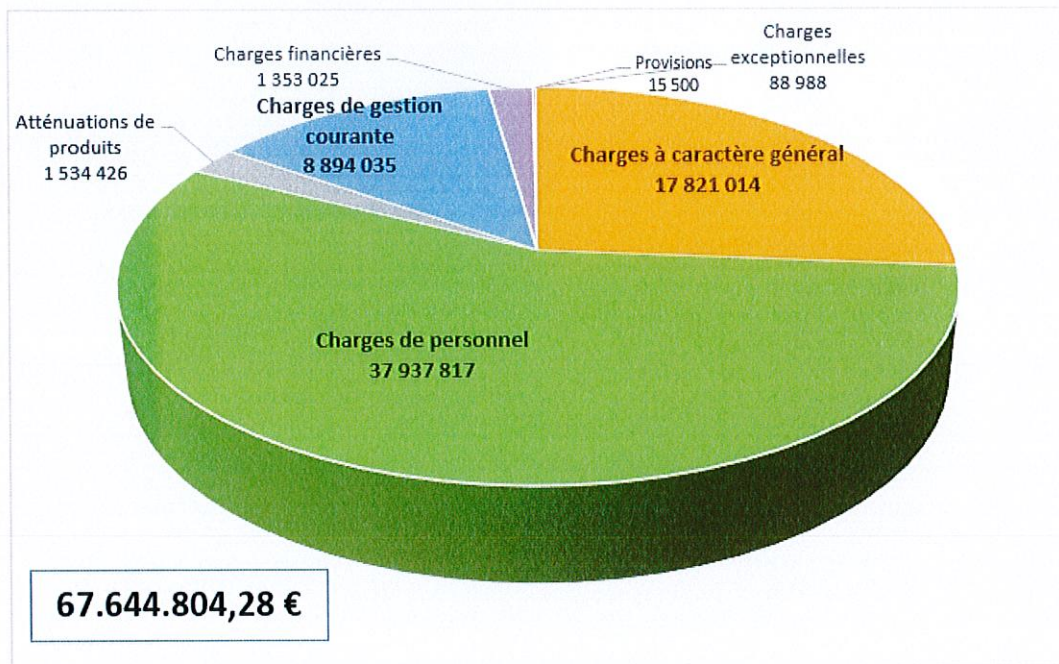


Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71.886.363,99 €, en progression de + 1,84%. Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles sont de 67.648.416,28 €, en augmentation de + 3,69 % par rapport à 2024.

La Directrice Générale des Services  
 Julia Romani

	2024	2025	Evolution annuelle
Charges de personnel	36.669.027,32	37.937.817,41	+ 3,46 %
Charges à caractère général	16.791.315,56	17.821.013,69	+ 6,13 %
Autres charges de gestion courante	8.601.901,02	8.894.034,52	+ 3,40 %
Atténuations de produits	1.310.089,38	1.534.426,40	+ 17,12 %
Charges financières	1.463.914,42	1.353.024,74	- 7,57 %
Autres dépenses	407.161,02	104.487,52	- 74,34 %
<b>Dépenses réelles</b>	<b>65.243.408,72</b>	<b>67.644.804,28</b>	<b>+ 3,68 %</b>

Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté et produit des cessions d'éléments de l'actif) et les dépenses réelles de fonctionnement.

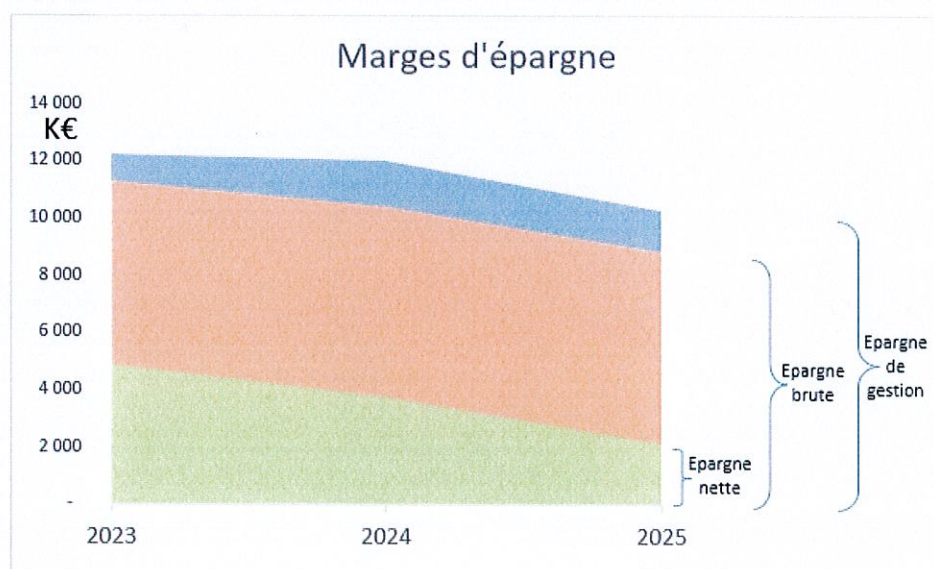
- Recettes réelles de fonctionnement :	77.036.665,02 €
- Résultat reporté à déduire :	500.000,00 €
- Produit des cessions :	73.550,00 €
- Dépenses réelles de fonctionnement :	67.644.804,28 €
- Autofinancement brut :	8.818.310,74 €
soit 11,5 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté, hors cessions)	

Pour mémoire, l'autofinancement brut des années précédentes était de 11.311 K€ en 2023 et 10.360 K€ en 2024.

L'autofinancement net (ou épargne nette) est calculé en soustrayant de l'autofinancement brut le remboursement en capital de la dette.

- Autofinancement brut :	8.818.310,74 €
- Remboursement en capital :	6.679.483,68 €
- Autofinancement net :	2.138.827,06 €

Pour mémoire, l'autofinancement net des années précédentes était de 4.913 K€ en 2023 et 3.795 K€ en 2024.



La capacité de désendettement de la collectivité se mesure en comparant l'encours de dette à l'autofinancement brut.

- Encours de dette au 31 décembre 2025 :	55.139.242,33 €
- Autofinancement brut :	8.818.310,74 €
- Capacité de désendettement :	6,3 années

Pour mémoire, la capacité de désendettement des années précédentes était de 4,6 années en 2023 et 5,1 années en 2024.

Le ratio de rigidité informe sur la capacité de la collectivité à faire diminuer rapidement ses dépenses. Plus le ratio est élevé, plus forte est l'inertie entre une prise de décision et ses effets budgétaires.

- Charges de personnel :	37.937.817,41 €
- Contingents (SDIS, OGEC) :	3.367.786,07 €
- Intérêts de la dette :	1.338.557,49 €
- Recettes réelles de fonctionnement :	76.463.115,02 €
- Ratio de rigidité :	55,8 %

Pour mémoire, le ratio de rigidité des années précédentes était de 53,2 % en 2023 et 54,3 % en 2024.

La section d'investissement comprend des dépenses pour un montant de 30.375.091,01 € et des recettes pour un montant de 29.771.081,70 €.

Les dépenses englobent le résultat d'investissement reporté (1.142.694,23 €), des opérations d'ordre (764.858,27 €), la charge de la dette (6.679.483,68 €), l'imputation budgétaire des opérations de gestion de trésorerie (1.349.389,60 €), des reversements de cautions (14.080,94 €), des remboursements de taxes d'aménagement (15.253,49 €), des travaux effectués d'office suite à défaillance du propriétaire (23.950,98 €) et les dépenses d'équipement pour un montant de 20.385.379,82 €.

Les recettes comprennent l'affectation du résultat de 2024 (7.620.922,54 €), l'imputation budgétaire des opérations de gestion de trésorerie (1.349.389,60 €), la refacturation des travaux effectués d'office (23.950,98 €), l'attribution au titre du FCTVA (2.369.518,30 €), l'encaissement de taxes d'aménagement (113.512,66 €), la réception de subventions (4.500.652,22 €) et le financement par de nouveaux emprunts pour un montant de 9.000.000 €.

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2025 à :

- Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 :	52.818.726,01 €
- Amortissement du capital :	6.679.483,68 €
- Nouveaux emprunts :	9.000.000,00 €
- <b>Encours de dette au 31 décembre 2025 :</b>	<b>55.139.242,33 €</b>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé d'acter que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu les résultats de l'exercice 2025,

**Section de fonctionnement :**

Résultat antérieur reporté	500.000,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4.863.583,61 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement de 5.363.583,61 €,

**Section d'investissement :**

résultat antérieur reporté :	- 1.142.694,23 €
résultat d'investissement 2025 :	+ 538.684,92 €
résorption du compte 1069 :	- 85.000,00 €
déficit reporté au BP 2026 :	- 689.009,31 €

Il est proposé de décider d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Principal comme suit :

Affectation à l'investissement : 3.663.583,61 €

Affectation en fonctionnement : 1.700.000,00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées

M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,  
Marlène ARCIZET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32538-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026



La Directrice Générale des Services  
Julia Romani